

**ACTION COLLECTIVE CONTRE LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT TD
CONCERNANT LES COMMISSIONS DE SUIVI VERSÉES
À DES COURTIER À ESCOMPTE**

AVIS DE CERTIFICATION ET DATE LIMITE POUR S'EXCLURE

**AVEZ-VOUS DÉTENU DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT TD
PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN COURTIER À ESCOMPTE?**

La Cour supérieure de justice de l'Ontario a certifié une action collective permettant à un groupe déterminé d'investisseurs (le « groupe ») d'intenter des poursuites contre Gestion de Placements TD (« GPTD »). Il est allégué que GPTD a versé des commissions de suivi excessives, gonflées et/ou non gagnées à des courtiers à escompte prélevées sur les actifs des Fonds communs de placement TD. L'action collective réclame des dommages-intérêts pécuniaire au nom du groupe. Ces allégations n'ont pas été prouvées et sont contestées par GPTD.

Si vous souhaitez participer à l'action collective, NE FAITES RIEN.

Si vous ne souhaitez pas participer à l'action collective,
être liée par celle-ci ou recevoir une indemnité aux termes de celle-ci, vous devez vous en
exclure en envoyant le formulaire d'exclusion
à RicePoint Administration Inc. au plus tard le 8 avril 2022.

Pour obtenir un formulaire d'exclusion ou tout autre renseignement au sujet de l'action collective,
communiquez avec nous :

- Par Internet au <https://www.siskinds.com/class-action/action-collective-relative-aux-commissions-de-suvi-sur-des-fonds-communs-de-placement/>
- Par téléphone au 1-800-461-6166, poste 4399 (sans frais en Amérique du Nord)
- Par téléphone au 416-594-4399 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord)

*La publication du présent avis a été autorisée par
la Cour supérieure de justice de l'Ontario*